



SOMMAIRE	Page
Mot du président .....	1
Nouvelles du C.A. ....	2
Rencontre avec les médias .....	2
Témoignages.....	3
Article de Catherine Rossy.....	5

### MOT DU PRÉSIDENT

D'abord permettez moi de souhaiter aux plus de 80 familles qui forment maintenant notre Association des Familles de Personnes Assassinées ou Disparues une très belle année 2005. Pour les familles qui traverseront la difficile étape d'un procès, nous vous souhaitons courage. Vous aurez de notre part toute l'écoute et le support pour mieux vivre cette expérience. Aux familles sans nouvelles de leurs proches disparus ou sans conclusion judiciaire, que vous dire d'autre que de garder espoir. Nous souhaitons seulement qu'en cette année 2005, la province puisse se doter, tout comme d'autres provinces et d'autres pays, d'une escouade d'enquêteurs dédiée aux disparitions et aux crimes non résolus.

Votre Association a à peine 2 mois et déjà nous avons dépassé certains objectifs, tel le recrutement si essentiel à notre reconnaissance et notre influence. Nous espérons maintenant atteindre 250 familles pour la fin de 2005, soit 25% des familles du Québec ayant vécu un assassinat ou une disparition.

Pensons aussi aux outils de communication qui se sont développés rapidement grâce à Maryline Ulysse une consultante bénévole. Au logo déjà adopté grâce à Jean-Philippe aussi bénévole.

Notre plan de communication et notre stratégie de financement prendront véritablement forme dans quelques semaines et seront dévoilés lors

d'une importante conférence de presse à Montréal, avec la grande complicité de l'agence Agence *in*.

Mais nous n'ignorons pas que notre mission première est de supporter les familles. Nous avons rencontré une quinzaine de familles à ce jour et plusieurs membres du CA ont accompagné certaines familles lors de l'enquête préliminaire ou pour offrir à d'autres un support moral.

Voilà deux mois bien remplis... reste maintenant à bien roder nos actions, être présents dans les régions et surtout recruter les familles. A ce chapitre, nous avons tous et toutes une responsabilité de faire connaître l'association.

Enfin, en ce début 2005, je pense aux mille familles québécoises qui ont vu un des leurs assassiné ou disparaître depuis 15 ans sans que l'État ne leur reconnaisse de droit. Des familles laissées à elles-mêmes dans leur deuil, souvent complètement brisées et presque toujours isolées, alors que notre système de justice accorde tant de droits aux assassins.

Il faut briser ce silence devant l'inacceptable, devant l'irréparable...C'est pour vous et avec vous que nous avons décidé de le faire...tous ensemble.

Bonne année 2005 et bonne lecture.

*Pierre-Hugues Boisvenu*  
*Père de Julie assassinée en 2002*

### NOUVELLES DE L'EXÉCUTIF

À ce jour, plusieurs dossiers ont été mis de l'avant et je vous présente ici un état de situation de ces travaux.

#### 1) Nouveaux membres au CA

Le conseil d'administration a le plaisir d'accueillir deux nouveaux dans ses rangs : Mme Denise Therrien au poste de secrétaire et Mme Carole Bertrand au poste de directrice.

Cependant, un autre poste de directeur reste à combler.

Nous souhaitons à Mme Lacasse, à Mme Janelle

et à M. Lafrance qui ont dû quitter le c.a., santé et sérénité dans la suite des événements qui affectent leurs vies.

## 2) Deuxième rencontre des familles

C'est sous le signe de l'écoute que l'Association organise le 23 janvier la 2<sup>ème</sup> rencontre des familles.

Le Conseil d'administration désire s'assurer que l'évolution de l'AFPAD aille dans le sens désiré par la majorité des familles. Ainsi une grande place sera faite à ces dernières afin qu'elles puissent s'exprimer sur ce qui a été fait à ce jour et vers quelles priorités doit s'orienter les actions de l'AFPAD.

## 3) L'incorporation

Le dossier avance. Notre association est officiellement enregistrée sous le nom d'AFPAD et Marcel Bolduc est à finaliser notre charte et nos statuts. En même temps, nous travaillons avec M. Grenon de la firme McCarthy de Montréal à se doter d'une fondation.

## 4) Les outils de communication

### Tout est en place :

Numéro sans frais : **1 877 484 0404**

Appels locaux (Estrie) : **(819) 823 7233**

Fax : **(819) 823 7527**

Adresse postale :

Case postal: 333, Sherbrooke, QC J1H 5J1

Courriel: [afpad@bellnet.ca](mailto:afpad@bellnet.ca)

Le site Internet : [www.afpad.ca](http://www.afpad.ca)

---

## RENCONTRE AVEC LES MÉDIAS

Depuis la fondation de l'Association en novembre dernier, plusieurs membres ont participé à des émissions de radio et de télévision. Pensons à Durivage à Radio-Canada, le Point, Arcand, etc. Ces présences sont importantes pour l'Association. Elles sont suivies d'un nombre d'appels téléphoniques toujours important de la part des familles afin de s'informer sur nos actions.

Actuellement, CFCF et CTV envisagent de faire une émission de fond sur notre raison d'être. Il est certain que cela nécessitera la participation de certaines familles. Nous vous offrirons l'encadrement nécessaire afin de faire de votre participation une expérience enrichissante.

Mais avant toute chose, l'Association défendra

toujours la liberté des familles à dire oui ou non à une telle implication. C'est dans ce sens que nous rencontrons le 18 janvier dernier Canal D afin de les sensibiliser à certaines expériences malheureuses que des membres ont vécu.

L'AFPAD est ouverte à ce genre de collaboration avec les médias. Ils sont pour nous, un outil indispensable pour d'une part nous faire connaître, faire connaître nos dossiers et d'autre part influencer les changements que nous préconiserons éventuellement sur le plan gouvernemental.



*Les fondateurs de l'AFPAD : Christian Carretta, Marcel Bolduc, Michel Surprenant et Pierre-Hugues Boisvenu*

---

## À L'AFPAD

Notre association est désormais une réalité dont nous pouvons être fiers. Notre mission, telle qu'expliquée en détail sur notre site Web, consiste à aider de façon concrète et cohérente les citoyens qui vivent des épreuves consécutives à l'assassinat ou à la disparition d'un des membres de leur famille.

Nous ne pouvons plus ignorer la gravité, l'ampleur et les répercussions de ces actes criminels que subissent de nombreuses familles québécoises.

Nous devons par conséquent être entendus et reconnus. Pour ce faire nous misons sur l'esprit de solidarité de notre association qui, selon moi constituera un véritable levier auprès des différents niveaux de gouvernement.

Le temps est venu d'agir. Unissons nos forces pour dénoncer les injustices et obtenir la reconnaissance voulue, et par le fait même, redonner l'espoir aux victimes durement éprouvées.

N'oublions pas que nous représentons ceux qui ne peuvent plus se défendre.

*Chistine Carretta*

*Vice-présidente*

*Soeur de Cathy Carretta assassinée en 1998*



---

## TÉMOIGNAGES

### Pour changer les choses

Je tenais d'abord à te remercier de m'avoir si gentiment accueillie au sein de la toute nouvelle association des familles victimes d'actes criminels. Je veux également te réitérer mon souhait d'offrir ma plus grande disponibilité possible concernant tout ce qui touche de près ou de loin les événements entourant notre nouvelle association.

Je désire également vous exprimer à nouveau à toi ainsi qu'à Messieurs Bolduc, Surprenant et Carretta ma profonde admiration quant à tous vos témoignages et toutes vos nombreuses démarches. J'ai écouté, malheureusement en partie, ce matin l'émission à la radio de CKAC et encore une fois je ne peux que féliciter votre aptitude à définir les besoins et les tristes réalités des familles victimes d'actes criminels qui sont depuis trop longtemps déjà les laissées-pour-compte de notre système judiciaire. Tu sais, Pierre-Hugues, la mort abominable et inacceptable de Julie n'aura pas été vaine et dépourvue de sens car au contraire Julie survit à travers toi et ton acharnement à changer tant de choses aberrantes et inacceptables pour toutes les victimes d'actes criminels. En si peu de temps, tu as donné un sens à la vie de bien des victimes, tu es notre cadeau du ciel (je te taquine à mon tour) car tu nous fais voir enfin un peu de lumière au bout de notre long tunnel de désespoir.

Bravo et merci encore une fois à toi ainsi qu'à Messieurs Bolduc, Surprenant et Carretta, car en si peu de temps vous avez réussi à soulever des montagnes.

Au plaisir de se revoir,

*Françoise Jarry*

*Mère de Simon assassiné en 1999*

---

### Des aberrations et des solutions

Nous nous sommes brièvement rencontrés en octobre dernier lors du colloque Plaidoyer Victime. En fait, mes parents, Jeannine Caouette et Romuald Potvin, y ont fait un témoignage sur comment ils ont vécu le décès de ma soeur Guylaine en 2000 à Jonquière des suites d'un meurtre toujours non résolu.

Je veux tout d'abord vous féliciter pour l'entreprise que vous venez de réussir, soit la création de l'Association des parents de victimes d'actes criminels, et vous dire que vous avez tout mon appui pour l'atteinte de vos objectifs (en fait, nos objectifs à

tous, victimes d'actes criminels). La création d'une telle association était nécessaire. Merci pour vos initiatives.

Je voulais ajouter au témoignage de mes parents mon propre témoignage, en tant que soeur d'une victime. Je ne sais si l'organisme qui vient d'être créé s'adressera à tous les membres des familles de victimes d'actes criminels ou uniquement aux parents d'enfants décédés, mais sachez que chaque membre d'une famille vit l'expérience de la mort violente comme une épreuve unique, tout comme chaque deuil l'est aussi. Nous pouvons donc interpréter de manière différente les faits vécus.

Voici quelques points que je tiens à souligner et, qui sait, pourraient être utiles pour d'autres familles de victimes.

#### Les ressources, le support

Suite au décès de Guylaine, je peux dire, tout comme mes parents, que nous avons dû chercher nous-même du support, chacun de notre côté. Dans mon cas, quelques mois après le décès de Guylaine, j'ai fais des pieds et des mains pour trouver un groupe d'entraide sur le deuil (même dans la région de Montréal!). Les appels téléphoniques que j'ai fait ne m'ont amené nul part. J'ai pu me joindre à un groupe par hasard, lorsque je suis tombée sur une annonce publiée dans le journal local. Simple question de bon "timing". J'ai aussi beaucoup lu sur le deuil, mais sans avoir de renseignements spécifiques aux morts violentes. Bien que les livres que j'ai lus m'ont été d'une grande utilité dans la traversée du deuil, je constate qu'il y a un manque de documentation au sujet des morts violentes. La plupart des documentations traitent de deuils suite à une mort par maladie ou par suicide. J'ai aussi trouvé un site Web sur le deuil, où je me suis liée d'amitié avec la soeur d'une victime (d'un accident). J'ai beaucoup écrit pour évacuer mes frustrations. Bien sûr j'ai, à ma manière pu passer à travers l'épreuve. Mais sûrement que mes démarches, ainsi que celles de mes parents, de mon frère, de ma soeur et d'autres proches, auraient été simplifiées avec un petit coup de main dans les moments qui ont suivi le départ de Guylaine, ne serais-ce par un coup de fil, un dépliant d'information, une liste de ressources, qui nous auraient été d'une grand utilité.

Si je vous disais que les étudiants du Cégep de Jonquière ont eu droit à de l'aide psychologique peu après l'incident! La communauté étudiante était sous le choc, on peut le comprendre, mais imaginez quel était notre choc à nous!!! Lorsque nous sommes allés, mon frère, ma belle-soeur, mon conjoint et moi, chercher les effets personnels de Guylaine à



Jonquière, nous sommes aussi allés au Cégep, où un directeur a souhaité nous rencontrer. En fait, tout ce dont il nous a parlé, c'est d'une assurance à laquelle Guylaine avait droit en tant qu'étudiante. Et on nous a brièvement parlé de soutien psychologique, mais sans plus. Le directeur de l'école était visiblement sous le choc et dans l'impuissance de nous aider. La communauté du village de St-Eugène et des environs a aussi été rencontrée quelques semaines après le drame par des intervenants du CLSC je crois (ma mère s'en souviendrait). Bref, de notre côté, nous n'avons pas été pris en charge, mis à part par les membres de nos familles et nos amis, qui ont fait de leur mieux pour nous supporter dans de telles circonstances. Ce fut très apprécié.

#### *Le choc post traumatique*

Suite à un tel événement, on aurait pu, par exemple, nous faire suivre par un médecin et/ou par d'autres intervenants psychosociaux. Mais nous sommes laissés à nous mêmes, avec chacun notre choc post traumatique. Pour ma part, il y a eu la peur. Dans le métro, je voyais des meurtriers partout. Physiquement, des étourdissements et de la fatigue sont apparus quelques mois plus tard. Et puis, à ma grande surprise, plus d'un an après le décès de Guylaine, mon conjoint a dû quitter le foyer pour le travail durant quelques jours, et j'ai eu du mal à dormir seule, ayant l'impression que quelqu'un se promenait dans la maison. Bref, même si on croit que certains symptômes se dissipent avec le temps, il est faux de prétendre que seul le temps peut tout régler. Il serait donc important qu'il y ait suivi dès l'événement, mais de l'aide à long terme devrait aussi être disponible, car elle peut aussi être nécessaire plusieurs années plus tard et ce, sans qu'on s'y attende.

#### *La police et le système judiciaire*

Il faut dire qu'en n'ayant aucune ressource à notre portée, nous mettions toute notre confiance en la police, dont nous ne comprenions pas tellement, au départ, leur rôle dans de tels événements. Peut-être avons-nous mis les enquêteurs sur un piédestal, en les considérant comme les "sauveurs de la situation", mais, bien qu'ils nous aient apporté un certain réconfort, leur rôle n'était visiblement pas de nous informer sur les procédures policières ou juridiques. N'ayant pas l'expérience de résoudre de tels homicides au Saguenay, ils étaient eux aussi sous le choc et ont dû en apprendre eux-mêmes sur le système. Ce qui n'exclut pas qu'ils ont pu répondre à certaines de nos interrogations et donner certains suivis (surtout à mes parents), malgré certaines lacunes. Notre famille aura besoin d'être outillée pour

se préparer au jour où le meurtrier de Guylaine sera retracé: Comment fonctionne le système judiciaire? Quelles sont les étapes à suivre et à comprendre pour cheminer dans cette jungle? Reviendrait-il aux policiers de jouer ce rôle dès le début?

#### *Le milieu de travail*

Deux semaines après le départ de Guylaine, de retour au travail, j'ai dû affronter l'incompréhension de mes collègues. Les gens étaient très touchés et mal à l'aise face à ce que je vivais. Ne sachant comment se comporter, ils préféraient m'ignorer. Dans un petit bureau de quatre employés, je peux vous dire que j'ai trouvé très difficile qu'on me fuit. J'ai dû mettre les choses au point lors d'une réunion du personnel, afin de briser ma solitude. N'y aurait-il pas lieu d'instaurer un service d'assistance chez l'employeur et les collègues d'une victime d'acte criminel? Par exemple, un dépliant pourrait être remis aux collègues, ou un travailleur social ou autre ressource pourrait se rendre sur les lieux du travail pour expliquer les réactions possibles d'une victime, l'attitude à adopter, etc. afin d'aider à sa réintégration.

#### *L'effet sur la population*

La peur dont je faisais mention plus haut n'a pas été que personnelle. C'est toute la population d'une région qui s'est retrouvée dans la peur, le 28 avril 2000. Des exemples concrets: La soeur d'une de mes amies entrain à l'université de Chicoutimi l'automne suivant, et elle a décidé de partir en résidence plutôt qu'en appartement. Une cousine s'est inscrite à des cours d'auto-défense. Et combien de personnes m'ont dit : "Maintenant, je ne sors plus le soir, et je barre mes portes". C'est une liberté qui est brimée. La société est aussi victime de ces actes criminels. C'est pourquoi il faut tout faire pour retrouver ces meurtriers qui courent toujours et s'assurer de peines maximales pour ne pas qu'ils recréent ces gestes qui nous rendent victimes pour la vie. Donc, je dis que les familles proches et la population sont des victimes.

Pour terminer, voici un résumé des suggestions proposées comme support aux membres de familles victimes d'actes criminels:

- Faire connaître le plus possible l'Association (la rendre visible au même titre que, par exemple, la Société canadienne du cancer, bien connue de la population);
- Produire de la documentation pour les victimes et la rendre disponible (dépliant de l'Association, dépliants d'information sur les enquêtes, le système judiciaire, le deuil, etc.);



- Produire une liste de ressources diverses pour les victimes;
- Instaurer un réseau d'aide pouvant être joint par un numéro sans frais, dès les premières heures suivant l'événement;
- Produire un site Web documenté (incluant la ce qui est mentionné ci-haut), forums de discussion, demandes de parrainage;
- Instaurer un système de parrainage - marrainage de parents et de frères-soeurs de victimes d'actes criminels;
- Mettre sur pied un service de suivis médical et psychologique: ressource attirée au départ et suivi annuel, car l'aide peut continuer d'être nécessaire ou débiter des années plus tard;
- Recruter des bénévoles spécialisés dans divers domaines (psychologues, avocats, travailleurs sociaux, policiers, criminologues, etc.) pour former et/ou accompagner les familles dans les diverses étapes de leur cheminement et selon les événements (ex.: relations avec les médias, compréhension du système judiciaire, etc.);
- Suivi auprès des employeurs des victimes: comment réagir avec l'employé victime? Quoi comprendre?

Je souhaite vivement l'atteinte des objectifs que l'Association se fixera, et en cas de besoin, je pourrai lui apporter support en mon nom personnel, mais aussi au nom des autres membres de ma famille dont mes parents qui, malgré la distance, sont de tout coeur avec vous.

Bien à vous,

*Chantale Potvin  
Sœur de Guylaine assassinée en 2000*

## **BILAN DE LA PARTICIPATION DE PROCHES DE VICTIMES D'HOMICIDE AU IV<sup>ÈME</sup> COLLOQUE DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE PLAIDOYER-VICTIMES.**

### **La délicate position des proches des victimes d'homicide dans les considérations actuelles : Une victimisation maximum à reconnaissance minimum**

A l'occasion de ce 4<sup>ème</sup> Colloque, l'AQPV organisa, parmi d'autres initiatives, un panel autour de la question de la situation des proches des victimes d'homicide aujourd'hui, et de leur manque de reconnaissance en terme de victimes. Six proches invités purent à ce titre prendre la parole pour la

première fois devant politiciens, chercheurs, journalistes, professionnels du droit et intervenants sociaux. En outre, présents à la plupart des ateliers directement reliés à leur situation, les membres des familles présentes purent aussi permettre d'enrichir de nombreux débats. Les proches des victimes d'homicide sont considérés par la loi comme des victimes indirectes, et n'ont de ce fait aucune reconnaissance véritable, n'étant pas (pour la plupart) témoins de l'affaire. La présence et les interventions des personnes présentes auront eu pour effet de démontrer que, loin de la réalité juridique, la réalité sociale pouvait être tout autre. Et si les proches des victimes d'homicide n'étaient pas simplement des victimes indirectes, mais des victimes doubles, car se devant désormais de représenter la personne disparue en tant que représentants, tout en gérant leur propre souffrance, celle de voir un être cher confronté à la pire des formes des victimisations possibles ? Telle fut la question qui se posa en filigranes, dès l'ouverture du Colloque.

### **Les proches des victimes d'homicide : la voix de la personne décédée**

Tel est l'argument qui pose toute la complexité de leur reconnaissance et de leur situation : Les proches des victimes d'homicide, avant d'exiger en tant que telle une quelconque reconnaissance de victime, se positionnent avant tout comme les représentants de l'être cher disparu. Ceci est apparu en particulier lors de la soirée panel qui leur fut consacrée. Il était question de donner un véritable droit de parole à des proches lors de cette soirée : Six personnes de l'entourage immédiat de victimes d'homicide étaient présentes sur le devant de la scène, mais bien d'autres familles et victimes se tenaient dans l'assistance et purent elles aussi témoigner de leur expérience et de leur vécu. Cette soirée laisse un souvenir emprunt de beaucoup d'émotion. Pour les familles des victimes, la considération qui sera faite de la personne disparue dans le système de justice dépend encore beaucoup malheureusement de la conviction et l'engagement de leurs familles dans l'affaire.

### **Les proches des victimes d'homicide : des victimes à part entière**

Il est important de rappeler que le vécu des personnes proches d'une victime assassinée constitue une réalité sociologique à part entière, bien loin des qualifications juridiques ordinaires. Ainsi, il doit être remarqué à quel point toutes les personnes présentes



parlaient de la vie brisée de leur enfant d'une même voix, alors même que le lien avec la victime était différent, les circonstances de la mort étaient différentes, le traitement judiciaire de l'affaire était différent. Les proches des victimes d'homicide ne sont ainsi pas que les père et mère de la personne disparue, et ne sont pas les seuls. C'était l'occasion pour la plupart d'entre eux de s'exprimer pour la première fois.

Outre le fait que certains prenaient la parole pour la première fois, ce Colloque fut également l'occasion, pour les proches des victimes, de se voir confrontés à des représentants du système de justice dans le cadre des différents ateliers organisés. C'est ainsi qu'un des éléments majeurs de ce colloque fut la présence de certaines personnes à l'atelier consacré à l'IVAC. Cet atelier avait déployé l'objectif suivant : centrer la personne au cœur des interventions de l'IVAC. Sans revenir sur le contenu de l'atelier, il doit être cependant remarqué que les familles des victimes d'actes d'homicide sont encore parmi les dernières personnes à ne pas être considérées comme victimes par la législation, ce qui leur prévient toute forme d'indemnisation réelle à moins qu'ils n'aient été témoins ou victimes directes de la perpétration du crime. Certaines questions posées par les familles présentes se firent plus que jamais pressantes : Que penser de la définition actuelle de la victime telle qu'elle est pensée par la loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels ? Comment faire pour que l'idéologie des représentants des centres IVAC soit transmise aux intervenants directs en lien avec les victimes ? A ces questions, peu de réponses pouvant être données par les représentants présents. Mais l'important fut la véritable communication rendue possible : Pour la première fois, les personnes présentes pouvaient présenter leurs remarques et faire partager leur vécu avec les véritables personnes concernées, qui ont parfaitement reçu les commentaires produits. L'action des centres IVAC est dépendante de la législation établie, et le manque d'égards envers les familles des victimes d'homicide a bien été décrit comme une lacune législative, et non pas comme une mauvaise volonté quelconque de la part des professionnels qui remplissent leur mission avec le plus sincère dévouement.

L'atelier consacré à la présentation et l'évaluation du nouveau projet-pilote des CAVAC fut l'occasion d'un débat autour du rôle joué par les victimes. Le système de justice a besoin des victimes, et leur confère à ce titre un véritable rôle en tant qu'auxiliaires de justice. Les actions concrètes pouvant être effectuées par les CAVAC n'ont encore qu'une portée limitée, ainsi qu'un territoire

d'application particulièrement défini, mais servent avant tout d'actions « dispatchant » les activités rendues nécessaires par les besoins exprimés par la victime aux intervenants habilités en la matière. La déclaration de service aux citoyens donne un souffle nouveau aux interventions des CAVAC dès 2001. Le gouvernement entend bien cette fois aller vers les victimes, pour leur communiquer renseignements et informations. Mais cette nouvelle étape dans les avancées des droits des victimes sera-t-elle à la hauteur des attentes de celles-ci en terme de prise de contact pro-active des intervenants envers les victimes demanderesse ? Ces nouvelles idéologies auront-elles leur place dans les modèles d'intervention ? Les témoignages des personnes présentes dans la salle délivrent un message clair : Pourquoi les proches de victimes d'homicide n'ont jusqu'à ce jour rien su sur ces nouvelles avancées ? Pas question ici d'évoquer la lutte pour les droits des victimes dans une perspective d'*empowerment* : Les proches de victimes d'homicide ont besoin qu'on vienne à eux, quitte à refuser les propositions d'aide qui leur sont faites. Si les efforts fournis ces dernières années par les équipes des CAVAC sont indéniables, il reste désormais à trouver le compromis idéal qui permettrait d'engager les CAVAC à exercer une action beaucoup plus proactive envers les victimes de manière générale, sans pour autant que cette action puisse en quoi que ce soit amener vers un discours déplacé de la victime assistée.

Un dernier atelier revêtait une importance capitale pour les familles présentes : celui concernant la place des victimes au sein du système de justice pénale. Les objectifs prônés à la fin des débats : Permettre aux victimes comme aux professionnels du droit et de l'intervention d'échanger de manière constructive, chacun évoquant certes les problèmes rencontrés qui fonderont certainement les objectifs d'évolutions à venir, mais permettre aussi de faire le point sur les aspects positifs des avancées effectuées, de manière à engager la continuité des efforts dans ce sens.

### **Des enseignements à tirer**

**Quelles** étaient les aspirations des personnes présentes ? Pouvoir parler des conséquences de la perte de la personne aimée, et surtout pouvoir en parler sans avoir l'impression d'avoir à convaincre un jury ou un auditoire de la nature de leur situation. D'après les différents témoignages, il semblerait bien que certaines personnes ressentent, durant leur déclaration en Cour par exemple, le sentiment de devoir prouver à la justice ou à la Commission des libérations conditionnelles le caractère dramatique des



répercussions du meurtre de l'être cher dans leur vie. Les familles aborderont également les questions du tabou entourant l'idée de meurtre, ainsi que la difficile question de l'isolement des familles après un tel événement.

Quels enseignements à tirer de la soirée panel organisée pour ces personnes, et du colloque de manière générale? Les proches des victimes pensent qu'une chose ne devrait plus avoir à être démontrée : L'homicide est sans aucun doute possible la pire des victimisations qui soient, et si les institutions ne peuvent plus rien faire pour la personne disparue, il n'est plus question aujourd'hui de négliger son entourage, et ce pour deux raisons : La première étant qu'en négligeant l'entourage de la victime, les institutions se privent de la voix même de la personne disparue. La justice doit quelques égards aux proches des victimes d'homicide parce qu'elle en devrait tout naturellement à la victime si celle-ci avait survécu. Il est ainsi normal que les membres des proches de la victime, du moins certains qui pourraient agir à titre de représentants, puissent se prévaloir des droits des victimes en général que le système de justice leur confère. La seconde étant que ces personnes sont, du fait de ce qui leur est arrivé, elles-mêmes des victimes à part entière, et que de ce fait elles pourraient, et devraient, pouvoir agir comme telles, tant en terme de droits qui leurs seraient ainsi reconnus mais également en terme de devoirs que cela impliquerait pour elles.

En ce qui concerne les efforts en cours, il est évident que les problèmes rencontrés par les victimes et leurs familles tournent encore principalement autour de la difficulté d'obtenir des informations concernant le processus judiciaire, de la négociation de plaidoyer et des procédures entourant la remise en liberté du suspect. Quant à la question de la place occupée par les droits du délinquant comparativement au droit des victimes, ou bien la question de l'indemnisation des familles des victimes, elles sont sagement mises de côté lors des débats, car nécessitant un discours que nous supposons bien plus argumenté. Néanmoins une première véritable discussion entre victimes et professionnels du droit a enfin été rendue possible. Reste que les principaux progrès à venir consisteront très certainement en une amélioration de la connaissance du système de justice par les citoyens, un raffinement du droit à l'information, une amélioration des services d'accueil et de support aux victimes, ainsi que des actions dans le sens d'une prise en charge plus pro-active des victimes, et de leurs proches.

Pour la première fois, des familles de victimes d'homicide ont pu exprimer leurs avis et besoins de manière parfaitement formelle, et ce devant des

professionnels, et se sont largement prévalus de cette opportunité, ce qui a permis d'instaurer un véritable dialogue. Ceci, à lui seul, est la preuve déjà d'une certaine forme d'*empowerment*, et pose de nouvelles bases dans l'évolution des droits des victimes au Québec, le concept de victime étant entendu, bien sûr, dans son acception la plus large.

*Par Catherine Rossi, École de Criminologie,  
Université de Montréal*

---

## PERSONNES DISPARUES

Lors du colloque canadien des victimes d'actes criminels à Vancouver le 6 décembre 2004, nous avons rencontrée une véritable battante qui mène un important combat pour retrouver sa fille Lindsey disparue depuis 1993 à l'âge de 14 ans.

Judy Peterson réclame la création d'une banque nationale de données génétiques des personnes disparues et d'une banque nationale de données génétiques des restes humains non identifiés. De plus, elle souligne l'importance que ces données soient reliées au fichier d'ADN des criminels afin d'identifier les victimes et les tueurs et les violeurs en série .

Elle demande le support de toutes les familles canadiennes afin de faire pression sur le gouvernement canadien. Nous pensons que c'est là l'occasion pour tous nos membres de s'impliquer en envoyant une lettre d'appui à ce projet par la poste (sans timbre) ou par courrier électronique. N'hésitez pas à demander aux personnes de votre entourage de faire de même. Abonnés d'Internet vous trouverez le texte sur ce site :

<http://www.lindseylaw.com/index.htm>

Cliquer sur [How you can help](#).

Vous trouverez la version française d'une lettre circulaire ainsi que l'adresse électronique de l'honorable Anne McLellan, Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Les personnes qui n'ont pas Internet peuvent copier ou photocopier cette lettre publiée à l'endos.

*Merci pour Judy et toutes les familles de personnes disparues.*

